

DECISION MUNICIPALE n° D20240730-089

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Spectacle	LES DERNIERS GEANTS	
Dates	Mardi 19 novembre 2024	
Lieu	Centre culturel municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Compagnie RIBAMBELLE	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle **LES DERNIERS GÉANTS** produit par La Compagnie Ribambelle – domiciliée 12 rue François Baudy - 47600 NÉRAC – proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2024-2025.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle LES DERNIERS GÉANTS, présenté le mardi 19 novembre 2024 à 8 h 45, 10 h 00 et 14 h 00, dans la salle de spectacles du centre culturel municipal Jean Ferrat.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **2 460 € T.T.C.**

Ce montant comprend les frais de transports et les voyages, les repas du 18/11 (soir) et les nuitées du 18/11 pour deux personnes.

Les frais de restauration pour 2 personnes, le mardi 19 novembre 2024 (midi), sont à la charge de la Ville d'Ussel.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 30 juillet 2024.



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE